



PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

SAINT-BRIEUC, le 22 juin 2006

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Régine GLATRE

☎ : 02.96.62.44.37

☎ : 02.96.62.43.29

✉ : regine.glatre@cotes-darmor.pref.gouv.fr

*Madame la vice-présidente,*

*Par courriers du 31 mars 2006 et du 10 avril 2006, vous avez appelé mon attention sur le projet de réalisation d'une aire de carénage sur la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sur le site de la plage de Pors Es Leu.*

*A ce jour, mes services (bureau de l'environnement, service des installations classées) n'ont reçu aucun dossier de demande d'autorisation. Le conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX n'a pas adopté définitivement ce projet qui fait encore l'objet d'études.*

*Néanmoins, je vous rappelle qu'à partir du moment où la demande sera déposée, la procédure comprendra une enquête publique sur la base d'une étude d'impact intégrant la justification du projet ainsi que son intégration du point de vue paysager.*

*En restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la vice-présidente, l'expression de mes sentiments distingués.*

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
L'attaché, chef de bureau.

Christian RAYMOND

*Madame la vice-présidente de la  
FAPEN  
23 rue des Promenades  
22000 SAINT-BRIEUC*